



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

Les travaux d'assainissement du Temple du Bas reportés

Différer pour mieux faire

Le Conseil communal a décidé de différer les travaux de rénovation du Temple du Bas qui devaient débiter ce printemps pour repositionner ce projet à l'aune de la réalité financière et des nouvelles infrastructures touristiques. Il précisera dès lors ses intentions dans le courant de l'année 2016. Les organisateurs de manifestations peuvent donc dès à présent réserver à nouveau le Temple du Bas.

L'exécutif est arrivé à la conclusion que l'aménagement d'un espace de congrès dans la salle de musique de la ville, qui est également un lieu de culte, ne s'imposait plus aujourd'hui avec la même pertinence qu'en 2013, pour des raisons à la fois financières et pratiques. Les études effectuées pour assainir le Temple du Bas, respecter les nouvelles normes de sécurité en matière d'incendie et aménager les combles et le sous-sol de manière à faire de ce lieu un espace de congrès ont révélé que le coût des travaux excédait largement le montant maximum de 6,5 millions de francs inscrit à la planification 2014-2017 des investissements.

Par ailleurs, l'ouverture récente à Marin d'un business center bien équipé et fonctionnel a quelque peu changé la donne. Ce business center semble en effet suffire, selon les milieux intéressés, à satisfaire à moyen terme du moins les besoins en matière de tourisme d'affaires dans la région. Au départ, soit il y a trois ans, ce projet avait suscité l'adhésion parmi les milieux intéressés qui regroupaient des représentants du tourisme, de l'hôtellerie, des cafetiers-restaurateurs, de l'économie, de la culture et de différents services de la Ville. Le comité de pilotage issu de ces milieux a participé de près au développement du projet.

En conséquence, le Conseil communal va revoir le calendrier politique pour rénover le Temple du bas, bâtiment important du patrimoine de la ville et premier édifice construit en Suisse par la communauté protestante en 1696. Il reporte l'investissement nécessaire à la rénovation et à la mise aux normes du lieu à la prochaine planification financière quadriennale. Cela signifie qu'aucune transformation n'y sera entreprise à moyen terme.

Une fois rénové, le Temple du Bas pourrait offrir une grande salle parfaitement équipée sur le plan technique, à même d'accueillir d'importantes assemblées en plus de ses fonctions de salle de musique de qualité et de lieu de culte. En parallèle, le Conseil communal souhaite poursuivre les démarches avec les partenaires et milieux intéressés afin que Neuchâtel et sa région puissent se doter d'un centre de congrès intégrant les fonctionnalités attendues d'un tel établissement, notamment des capacités hôtelières supplémentaires.

Neuchâtel, le 1^{er} février 2016

Direction du tourisme

Renseignements complémentaires:

Thomas Facchinetti, conseiller communal, directeur du tourisme,
tél. 032 717 75 01, courriel : thomas.facchinetti@ne.ch

Sylvain Ghirardi, chef du service de l'intégration et des
infrastructures culturelles, tél. 032 717 73 81, courriel :
sylvain.ghirardi@ne.ch